

# **Agglomération Montargoise Et rives du loing**

## **(AME)**

\*\*\*\*\*

### **MISE A DISPOSITION DU PUBLIC**

#### **(MODIFICATION SIMPLIFIEE N°4 DU PLUiHD)**

Par arrêté n°25-03 du 28 janvier 2025, le Président de l'AME a prescrit une procédure de modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacement Urbain (PLUiHD).

Conformément à la délibération n°25-88 du Conseil communautaire du 25 mars 2025, la mise à disposition du public se déroulera dans les locaux du Pôle Urbanisme Habitat Mobilité (PUHM - Centre commercial de la Chaussée - 1<sup>er</sup> étage, 30 rue du Faubourg de la Chaussée à Montargis), ainsi qu'en Mairie de Corquilleroy et de Pannes. Cette mise à disposition du public se déroulera pendant une durée de 34 jours consécutifs :

**DU LUNDI 28 AVRIL 2025 (9H) AU DIMANCHE 1<sup>ER</sup> JUIN 2025 (23H59).**

Le public pourra consulter le dossier :

- En version papier, au PUHM, ainsi qu'en Mairie de Corquilleroy et de Pannes aux jours et heures habituels d'ouverture

Toute observation du public pourra être transmise à l'AME :

- soit sur un registre dédié, joint à chaque dossier mis à disposition (dans les locaux du PUHM et en Mairie de Corquilleroy et de Pannes) aux jours et heures d'ouverture habituels au public ;
- soit par courrier à l'attention du Président de l'AME, à l'adresse suivante : Agglomération Montargoise Et rives du loing, Pôle Urbanisme Habitat et Mobilités, 1, rue du Faubourg de la Chaussée – CS10317 – 45125 MONTARGIS Cedex) ;

A l'issue de cette mise à disposition du public, le Conseil communautaire en tirera le bilan et délibèrera sur le projet de modification simplifiée n°4. Le bilan de cette mise à disposition sera consultable pendant une durée de 1 an sur le site internet à l'adresse suivante :

[www.agglo-montargoise.fr](http://www.agglo-montargoise.fr).